

13 République française
Département du Cantal
COMMUNE DE POLMINHAC

Séance du mercredi 30 novembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-deux et le trente novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Présents : 13

Présents : Andre BONHOMME, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Michel AMOUROUX, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Adeline GUYON, Claudine LADOUX, Guillaume PRAT, Didier TOMA, Patricia GUERARD

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention: 0

Représentés :

Excusés : Josette VARET, Martine BERGAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Michel AMOUROUX

2022_059 - Objet : CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que toutes les voies communales d'une commune doivent être répertoriées dans un tableau de classement, le dernier tableau à jour daté du 04 Septembre 2009 faisait apparaître une longueur de voies communales de 29195 mètres.

Monsieur le Maire annonce qu'il convient d'intégrer la voirie du lotissement du Pré Cantuel, ainsi que les nouvelles voies créés à savoir la rue de la haute vallée, la place du Campanier et l'impasse des tourterelles pour un total de 1 200 ml.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- La remise à jour du tableau de classement

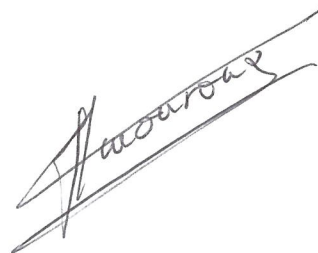
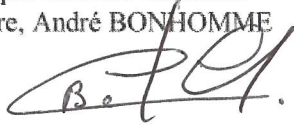
- d'approuver ce nouveau tableau faisant apparaître une longueur de voirie de 30 395 ml

Fait à POLMINHAC, le 30 Novembre 2022

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

Le Secrétaire de séance, Michel AMOUROUX



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/12/2022
et publié ou notifié
le 05/12/2022



RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/12/2022 015-211501549:20221130-2022_059-DE